

Montréal le 27 septembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative au programme GDP Affaires
Dossier de la Régie : R-4041-2018**

Pour faire suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, à titre indicatif, le calendrier de l'audience qui débutera à **9 h, le 1^{er} octobre 2018**, dans la salle Krieghoff dans ses bureaux à Montréal.

La Régie tient à préciser que, comme elle n'a pas reçu dans le délai prescrit les renseignements requis de la part de SÉ quant à sa planification d'audience, et ne pouvant donc pas planifier les plages de cet intervenant, elle ne lui permettra pas de contre-interroger les participants à l'audience. Cependant, comme le Distributeur et l'ACEFQ souhaitent le contre-interroger, elle permet à SÉ un maximum de 10 minutes pour faire la présentation de sa preuve.

La Régie aura pris connaissance de la preuve écrite de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation orale sur les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml
p. j.